

Réponse d'InfraNum à la consultation publique de l'Arcep



Modification des modalités d'attribution de la bande 3410 - 3460 MHz pour le très haut débit radio

30 juin 2019

0 1 0 1 1 0 1 0

Contexte

En décembre 2017, l'Arcep donnait pour la première fois la possibilité aux collectivités d'utiliser la bande 3410 – 3460 Mhz pour leurs projets THD radio, sans aucun mécanisme d'enchère. Avec une fermeture prévue dès l'origine au 31 décembre 2019, ce guichet donne la possibilité aux collectivités d'assurer une couverture fixe en très haut débit des territoires ne bénéficiant pas dans l'immédiat du FttH.

En préambule, InfraNum souhaite rappeler que l'atteinte des objectifs gouvernementaux du Très Haut Débit pour tous en 2022 et du bon débit pour tous en 2020 est soumis à l'utilisation du THD radio et du satellite pour 2,2 millions de foyers¹.

Ainsi, dans un temps relativement limité, plusieurs dizaines de départements ont lancé des réflexions et même des projets pour tirer parti de cette opportunité. Néanmoins, l'Arcep propose aujourd'hui, à travers cette consultation publique, de fermer subitement ce guichet pour tous les territoires qui n'auraient pas de projets révélés à fin **juin 2019**.

La fédération InfraNum a manifesté à de nombreuses reprises sa satisfaction de voir la technologie THD Radio enfin disponible pour les territoires, et a régulièrement eu l'occasion de demander à l'Arcep de bien vouloir prolonger l'ouverture du guichet d'attribution des fréquences jusqu'à fin 2020 pour toute la France métropolitaine.

1. La synchronisation actée des fréquences THD radio et 5G

Pour rappel, le THD Radio se trouve positionné sur le bas de la bande de fréquence 3,4 – 3,8 Ghz, de manière adjacente à la future 5G qui sera placée sur le reste de la bande. L'Arcep est en cours de finalisation d'une décision pour rendre compatible la coexistence des technologies THD radio et 5G en bandes de fréquences adjacentes. Cette initiative pertinente garantira à partir de 2020 la coexistence pérenne de ces deux technologies.

2. La fin du guichet THD radio : une mesure à l'encontre de l'aménagement numérique du territoire

L'Arcep a lancé le 27 mai une consultation auprès des collectivités pour les obliger à se positionner sur l'usage futur du THD Radio sur leurs territoires. Ainsi, pour tout département qui ne ferait pas part de ses intentions d'ici la fin du mois de juin 2019 sur un projet futur de THD Radio, l'Arcep lui retirerait définitivement la jouissance de la bande de fréquence correspondante et ce territoire ne pourrait plus jamais faire appel à cette technologie.

InfraNum ne comprend pas le sens de cette démarche, alors même que la future cohabitation fréquentielle est validée entre les différents acteurs. Notre fédération dénonce l'incohérence du procédé qui consiste à fermer un guichet alors que la situation était enfin stabilisée depuis quelques semaines avec l'ouverture des financements « cohésion numérique ». Nous constatons par ailleurs que, malgré les demandes de licence THD Radio, les délais de traitement et d'attribution des fréquences par l'ARCEP sont très supérieurs à ceux annoncés dans la procédure d'attribution. À ce jour, seuls deux départements ont reçu leur licence malgré de multiples demandes.

On peut donc s'interroger sur les raisons qui poussent à un tel traitement du THD radio.

3. <u>Libérer la bande de fréquence réservée au THD radio pour l'attribuer à Bolloré Télécom et SHD ?</u>

Sur une page consultable sur son <u>site web</u>, l'Arcep déclare avoir l'intention de réaménager les fréquences attribuées à Bolloré Télécom et SHD pour les proposer en 2020 aux opérateurs 5G. En conséquence de quoi,



¹ Source: Observatoire du THD 2018 et 2019 - InfraNum, Avicca, Banque des territoires

Bolloré Télécom et SHD pourraient être transférés, selon les dires de l'Arcep, dans la bande THD radio.

InfraNum trouve injustifiable la différence de traitement dont font l'objet les opérateurs de THD radio vis-àvis de Bolloré Télécom et SHD.

En 2006, certaines fréquences ont été attribuées à Bolloré Télécom et SHD pour mettre en place des réseaux WiMax dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire. Ces fréquences ne sont maintenant plus exploitées à cet usage.

Les départements et les opérateurs de THD radio ont, à l'inverse, de vrais projets d'aménagement numérique du territoire, concrets et avec un effet positif rapide. Il n'est pas imaginable que cette politique publique indispensable à la cohésion numérique territoriale, conformément au souhait affirmé constamment par le gouvernement, soit sacrifiée faute de négociations suffisantes avec Bolloré Télécom et SHD.

4. Libérer la bande de fréquence réservée au THD radio pour l'attribuer directement à la 5G?

L'Arcep souhaite pouvoir proposer rapidement cette bande de fréquences aux opérateurs 5G en 2020, bande de fréquences qui, rappelons-le, ne contribuera pas immédiatement à l'amélioration de la couverture fixe ou mobile dans les territoires ruraux. Si la couverture des grandes villes est prévue dans les prochaines années, la feuille de route de la 5G confirme que cette dernière ne sera pas généralisée avant 10 ans en zone rurale, et peut-être pas sur cette fréquence : attendre son arrivée pour répondre à un besoin immédiat de très haut débit fixe en zone rurale est un leurre. A l'inverse, les réseaux THD radio sont prêts à être déployés, avec une échelle de temps de mise en œuvre de l'ordre de 6 à 12 mois pour un département.

Les études sur la coexistence des réseaux THD radio et 5G réalisés par le comité d'experts techniques (le <u>rapport</u> annexé à la précédente consultation de l'Arcep sur la synchronisation) ont démontré qu'il était nécessaire que les deux réseaux soient synchronisés pour coexister en « canal adjacent » sur un même territoire. Néanmoins, ce constat ne s'applique que pour des fréquences adjacentes et non identiques : attribuer des fréquences 5G sur certains départements alors que d'autres continueraient d'utiliser le THD radio est un pari technique qui apparaît osé voire aventureux, tel qu'a pu le démontrer le comité d'experts.

Par conséquent, il ne nous apparaît pas opportun d'ouvrir la bande de fréquence THD Radio aux enchères de la 5G en 2019, tant les distances de séparation nécessaires entre les stations de base THD radio et 5G sont importantes.

5. Une consultation publique qui ne tient pas compte des contraintes des collectivités

InfraNum souhaite revenir sur les conditions de cette consultation. La fédération juge inacceptable de mettre ainsi les collectivités au pied du mur, de plus sans aucun délai de prévenance.

L'Arcep n'est pas sans savoir que les cycles de décision d'une collectivité territoriale ne sont pas compatibles avec des délais de consultation de 34 jours, même pour des départements qui seraient en état avancé de réflexion. Les territoires qui voudraient bénéficier de la technologie THD radio n'ont tout simplement pas la capacité de se manifester dans les conditions prévues par la consultation publique.

InfraNum demande par ailleurs, contrairement à ce qui est indiqué dans la consultation publique, à ce que les départements puissent garder la possibilité de déployer un réseau THD radio dans le futur sans devoir nécessairement fournir les détails d'un projet avancé. Une simple déclaration d'intention de la part d'un département devrait suffire. Certaines collectivités réfléchissent aujourd'hui à exploiter un réseau en THD radio et ne disposent pas d'éléments prouvant l'état de leurs réflexions. Il n'est pas raisonnable de croire qu'à ce jour l'ensemble des départements ont une vision définitive de leur programme d'aménagement. Défavoriser des territoires qui auraient débuté leur réflexion tardivement et qui ne seraient pas prêts à se manifester en juin 2019 n'est pas acceptable.



InfraNum constate que, en supprimant le guichet THD Radio pour certains départements qui n'auraient pas pu se positionner du fait de la forme de la consultation, l'Arcep sacrifie l'aménagement numérique du territoire au profit de la 5G en zone urbaine, qui sera en toute vraisemblance disponible dans plus de 10 ans dans les territoires ruraux, et de la monétisation de fréquences aux enchères.

InfraNum exhorte l'ARCEP à revoir sa position. Sans cela, c'est la responsabilité de l'Arcep qui serait engagée dans la non-atteinte de l'objectif du Très Haut Débit pour tous pour 2022 souhaité à la fois par les territoires et par le gouvernement.

6. Conséquences d'une fin prématurée du THD radio sur l'emploi

Au-delà des conséquences pour chaque citoyen en zone numérique sinistrée, InfraNum souhaite attirer l'attention de l'Arcep sur le fait qu'une filière technologique s'est organisée depuis plusieurs années autour du THD Radio, et avant cela du WiMax. Des équipes se sont constituées chez tous les acteurs et des investissements conséquents ont été réalisés. Ce sont ainsi plusieurs centaines d'emplois qui sont menacés en France.

De plus, cette filière est aujourd'hui prête à exporter son savoir-faire et ses produits à l'étranger. L'arrêt prématuré de l'utilisation du THD Radio par les collectivités constituerait un préjudice sérieux pour les acteurs du THD Radio, avec les conséquences associées pour toute la filière.

7. Demandes d'InfraNum

- InfraNum s'oppose à la fermeture précipitée du guichet THD radio, en réaffirmant que l'objectif du THD pour tous ne se fera pas sans THD radio.
 - La fédération souhaite que des délais raisonnables soient définis pour une nouvelle consultation des départements
 - Les départements doivent avoir la possibilité de se montrer intéressés par le THD radio sans avoir à prouver qu'ils ont un projet avancé
 - InfraNum demande à l'Arcep que le guichet du THD Radio soit ouvert à tous les départements et opérateurs radio qui souhaitent utiliser la fréquence qui leur est dédiée pour l'aménagement numérique du territoire jusqu'à fin décembre 2020
- InfraNum dénonce des décisions qui vont à l'encontre des objectifs gouvernementaux du Plan France THD.
 - Il est injustifiable de libérer des fréquences THD radio au profit de SHD et Bolloré Télécom. InfraNum demande à l'Arcep de revoir sa position d'urgence.
 - D'un point de vue technique, les distances nécessaires de séparation entre les stations de base THD radio et 5G étant importantes, territorialiser l'attribution aux enchères de la bande de fréquences 5G n'est aujourd'hui pas possible.
 - Il est nécessaire d'accélérer les attributions de fréquences pour les départements qui souhaitent déployer du THD radio

